L'arrivée du technico-social...

F. De Oña - Y. Cann - M. Maximin

Des collèges d'employeurs, en ordre dispersé, proposent depuis quelques années de «revisiter» la convention collective nationale des travailleurs de 1966 pour l'adapter à l'évolution sociétale…

Après quelques allers-retours, ils ont proposé en décembre 2008 une « refonte » qui porte déjà les grandes orientations qui apparaissent dans leur projet.

Des modifications sont proposées. Elles reviennent sur des acquis sociaux pour le bien-être de « l'entreprise » avec baisse des repos spécifiques, réduction du « poids de l'ancienneté » en économisant les primes de départ à la retraite, suppression des trois jours de carence, etc.

Cette refonte n'est pour l'instant discutée, voire combattue, que sur les points qui attaquent des acquis sociaux. Mais derrière ces points qui vont faire le débat, l'enjeu et les joutes des négociations se cache insidieusement une autre démarche que l'on peut aborder par deux axes principaux :

1/La mise en place d'un système à dominante locale, à la prime et aux résultats.

2/Une dominante de la « technique » aux dépens du soin.

1/Ce projet s'inscrit dans une tendance qui accélère le processus d'absorption des petites associations par les plus importantes avec des possibilités « d'adapter » les nouvelles dispositions en négociant localement certains accords en termes de règles et d'organisation du travail, voire certaines dispositions salariales. On énonce des règles « minimum » pour répondre à des « missions » faisant prioritairement référence à des « compétences » en y associant un fonctionnement à la prime. C'est la perspective de la flexibilité généralisée, d'un fonctionnement de plus en plus local et la mise en place de la méritocratie avec la prime à l'efficacité et aux résultats. Il en résulterait une toute puissance des associations, aux dépens même de références nationales sauf pour appliquer « au pied de la lettre » toutes démarches d'évaluations et contrôles prescrits par les multiples lois et décrets.

2/Que dire de cette nouvelle grille de classification, cette représentation par filières qui met en place des techniciens dans toutes les démarches ? Technique à l'éducation, au social, au soin, etc. allant pour les médecins jusqu'à la disparition du mot, vocable lui-même remplacé par l'appellation de « cadre technique de soin ». Glissement sémantique où domine la technique comme démarche calibrée, évaluable, qui s'applique à partir d'une formation rapide et en référence à des protocoles généralisables, certifiés. Les glissements ne peuvent que rappeler les enjeux du statut de psychothérapeute avec la création d'un nouveau corps de métier que l'on voudrait valider par une formation au rabais technicisée.

Avec ce projet, on assiste à un alignement progressif à l'idéologie néolibérale dominante (bien que mal en point) qui rapporterait le fonctionnement dans le médico-social à un rapport à la norme, au quantifiable et aux résultats qui pourraient relever que de la technique.

Au moment où les Pouvoirs publics veulent transférer au médico-social une part plus importante sur le plan thérapeutique (aux dépens du secteur sanitaire…), on ne peut que s'étonner de la disparition programmée de la dimension du soin dans ce secteur. C'est bien de l'effacement du soin dont il sera questions au séminaire de printemps de l'AFPEP, à Marseille les 5 et 6 juin 2009 (voir p. 18 et 19).

Cette modification radicale qu'on nous propose pour la convention 1966 se fait aux dépens de toute dimension soignante pour y substituer un nouveau secteur « technico-social » qui ne pourra être que le bras armé de la régulation sociale, des dérives normatives et renforcer ainsi la fabrique des exclus.

Tout cela s'inscrit dans un projet global avec le démantèlement de la psychiatrie et l'élaboration par certains d'une technostructure à la place du médico-social.

Frédérique De Oña (Paris)
Yannick Cann (Brest)
Marc Maximin (Marseille)